

Comment nous joindre ?

Les équipes GAB29 et MAB29 ont pris leurs dispositions pour respecter les décisions gouvernementales.

Nous restons joignables sur nos contacts habituels. Tous nos contacts [ici](#) ou en bas de mail. Avec des organisations différentes pour chacun, les créneaux où vous pourrez nous joindre seront variables. Nous vous remercions de votre compréhension.

En cette période, n'oubliez pas que la MAB est également un réseau de professionnels de la bio et que vous pouvez compter sur vos collègues pour répondre à vos questions, échanger, partager... N'hésitez pas à prendre contact avec la MAB si vous souhaitez être mis en contact avec un de vos collègues près de chez vous.

Les rendez-vous à venir

Tous nos rendez-vous sont pour l'instant reportés. Nous verrons au cas par cas, et suivant vos besoins, si certains peuvent avoir lieu en visio-conférence.

[covid19] La commercialisation de vos produits

En ces temps difficiles de confinement, les modes de consommation sont impactés. Tout regroupement de personnes doit être limité.

Fermeture des marchés de plein air

Ainsi, le Premier Ministre Edouard Philippe a annoncé lundi 23 mars l'interdiction de tenir des marchés alimentaires. Les Préfets pourront néanmoins prendre la décision d'autoriser les marchés sur certaines communes, sur avis des Maires.

Ouest France a recensé les marchés qui restaient autorisés sur les communes du Finistère. [Cliquez ici pour consulter l'article](#) (Attention les données ne sont peut-être pas à jour puisque d'autres marchés peuvent avoir été à nouveau autorisés entre temps)

Des alternatives en vente directe suite à la fermeture des marchés

Dans un [communiqué de presse conjoint du 26 mars](#), la FNAB et la Confédération Paysanne s'associent pour proposer des alternatives fiables sur le plan sanitaire au marché de plein vent, notamment le développement de la vente en circuit court, via des plateformes en ligne par exemple.

En complément, elles fournissent un document ([à consulter en cliquant ici](#)) proposant des alternatives en vente directe pour palier à l'interdiction des marchés :

- Épiceries ambulantes : Statut juridique : en attente de sécurisation réglementaire par le ministère de l'agriculture. Pour le moment, si vos points de dépôt habituels de paniers ou caissettes sont fermés par arrêté préfectoral (école, restaurant, bar...), vous avez la possibilité de demander une autorisation de vente ambulante auprès de la commune. Pour cela contactez la Mairie de la commune où vous souhaitez vendre, en précisant bien que tout le nécessaire sera fait pour respecter les gestes barrière. Cela permettra d'officialiser votre présence sur un parking ou un trottoir.
- Développer la vente directe sur les fermes en regroupant les produits de plusieurs fermes. Statut juridique : autorisé sans dérogation préfectorale si seul le producteur.trice de la ferme regroupe les produits des autres paysan.ne.s et les commercialise
- Marchés à la ferme : regrouper les produits de plusieurs fermes en organisant un marché à la ferme, où chaque producteur commercialise ses produits comme sur un marché. Statut juridique : a priori soumis à dérogation préfectorale car considéré comme un marché, une demande de sécurisation réglementaire a été faite auprès du ministère de l'agriculture
- Se rapprocher des plateformes de vente en ligne : De nombreuses plateformes de vente en ligne existent. Certaines d'entre elles travaillent à l'intégration de nouveaux producteurs dans l'urgence. Nous vous encourageons à consulter le document récapitulatif ci-dessous. Consulter le document spécifique sur les plateformes en ligne (Lien à venir) Statut juridique : autorisé sans dérogation
- Encourager les producteurs à mettre en place des groupements d'achat par village ou par quartier. Par exemple en distribuant dans les boîtes aux lettres les numéros des producteurs pour passer les commandes et en groupant les livraisons. Statut juridique : les livraisons chez des particuliers sont autorisées sans dérogation
- Mise en lien des producteurs en manque de débouchés et des consommateurs par les réseaux sociaux et les sites internet

Un appel aux collectivités pour soutenir les producteurs locaux dans l'approvisionnement alimentaire de leur territoire

Depuis la fermeture des écoles, les commandes de restauration collective, puis de restauration tout court, sont elles aussi suspendues. Sur ces types de vente directe ou RHD, plusieurs producteurs et transformateurs sont dans l'impossibilité de vendre leurs marchandises. Dans leur communiqué de presse, la FNAB et la Confédération Paysanne appellent également aux collectivités locales afin qu'elles mettent à la logistique dont elles disposent (transports scolaires, lieux publics...) au service de l'approvisionnement local de la population.

Un soutien de la grande distribution et des réseaux spécialisés aux producteurs locaux

En cette situation de crise inédite, le gouvernement a fait appel aux magasins afin qu'ils s'approvisionnent le plus possible auprès des producteurs locaux, notamment pour les fruits et légumes. Nous vous encourageons à vous rapprocher de vos voisins opérateurs bio, afin de valoriser le plus de produits possible. En solidarité avec les producteurs et transformateurs qui rencontreraient des difficultés à écouler leur production du fait de la perte de débouchés, le Réseau Biocoop suggère aux producteurs bio de se rapprocher directement des magasins Biocoop de leurs zones, pour voir dans quelle mesure ils peuvent s'approvisionner auprès d'eux (en maintenant, bien entendu, l'exigence de respect du cahier des charges Biocoop).

Pour rappel, voici le représentant de Biocoop en Finistère :

Adrien ABHERVE, La Clef des Champs : 02 98 30 35 90 - laclefdeschamps@ouvaton.org

Si vous proposez ou recherchez des produits, faites vous connaître auprès de la MAB29, nous vous mettrons en relation avec les professionnels bio près de chez vous (envoyez un mail à maisondelabio29@agrobio-bretagne.org).

Un appui de la MAB pour communiquer sur vos moyens de vente

Nous pouvons également vous aider à communiquer sur vos lieux de vente qui restent ouverts par le biais de nos lettres d'infos consommateurs, les réseaux sociaux, la presse et bien sûr www.bonplanbio.fr...

Dans cette situation difficile, les consommateurs semblent vouloir aider les producteurs locaux en achetant leurs produits et être à la recherche de producteurs bio près de chez eux : **Rien que pour le mois de mars, le nombre de visiteurs sur le site [bonplanbio.fr](http://www.bonplanbio.fr) a augmenté de 400% et a dépassé les 4500 visiteurs !!**

Nous partageons également les publications concernant vos horaires d'ouverture et les moyens de vente que vous maintenez ou mettez en place durant cette période de confinement que nous trouvons sur vos pages Facebook.

N'hésitez pas à nous solliciter si vous souhaitez que nous partagions vos infos (envoyez un mail à maisondelabio@agrobio-bretagne.org).

Quelques infos règlementaires :

1) En pièce jointe : 1 document sur les procédures et pratiques à adopter dans vos points de vente

2) Les ministères du travail et de l'économie ont mis en place des cellules de suivi à Paris et en région pour répondre aux questions des entreprises.

Ministère du travail : numéro vert (24h/24 et 7j/7) 0 800 130 000 ; <https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/article/coronavirus-questions-reponses-pour-les-entreprises-et-les-salaries>

Ministère de l'économie et des finances : covid.dge@finances.gouv.fr (+ référents territoriaux et référents CCI CMA sur le site) ; <https://www.economie.gouv.fr/coronavirus-soutien-entreprises>

3) L'ensemble des annonces et mesures prises par le gouvernement sont actualisées sur le site suivant : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

4) Pour rappel (Extrait du [site du gouvernement](#)) : *Les aliments crus ou peu cuits ne présentent pas de risques de transmission d'infection particuliers, dès lors que les bonnes règles d'hygiène habituelles sont respectées lors de la manipulation et de la préparation des denrées alimentaires.*

Vos contacts MAB29 :

Charly Rio :

Chargé de mission jardinage espaces verts sans pesticide

02 98 25 16 78 - 07 67 94 11 95 - mab29.rio@agrobio-bretagne.org

Cathy Pichon :

Chargée de mission restauration collective, filières locales et territoires

02 98 25 16 79 - mab29.pichon@agrobio-bretagne.org

Florence Busson :

Chargée de mission restauration collective et alimentation bio

02 98 25 16 73 - mab29.busson@agrobio-bretagne.org

Alain Bars :

Chargé de mission animations pédagogiques

02 98 25 16 74 - mab29.bars@agrobio-bretagne.org

Marion Pfirsch :

Chargée de mission communication et mobilisation citoyenne

02 98 25 22 53 - mab29.pfirsch@agrobio-bretagne.org

Vos contacts GAB29 :

Elodie Boudeele :

Technicienne ruminants

référente conversion, réglementation, aides

02 98 25 16 77 - e.boudeele@agrobio-bretagne.org

Manu Bué :

Technicien légumes, PPAM

référent installation et transmission

06 72 61 70 47 - m.bue@agrobio-bretagne.org

Marin Gratigny :

Technicien monogastriques, grandes cultures & légumes industrie

organisation d'événements techniques

02 98 25 22 52 - m.gratigny@agrobio-bretagne.org

Jérôme Le Pape :

Chargé de mission Eau et Territoires

technicien arboriculture

02 98 25 58 19 - j.lepape@agrobio-bretagne.org

Alexandra Lannuzel :

Chargée de communication

02 98 25 58 18 - a.lannuzel@agrobio-bretagne.org

Virginie Le Stanc :

Chargée de gestion administrative et financière

mab29.lestanc@agrobio-bretagne.org

Ne ratez plus d'infos ! Abonnez-vous à la page facebook du GAB et de la MAB

Le GAB et la Maison de la Bio alimentent une page facebook qui relaye les actualités de la bio Finistérienne, les initiatives menées sur les territoires, les grands combats nationaux...
N'hésitez pas à nous transmettre vos informations et à vous abonner à la page pour ne rien "louper"!

<https://fr-fr.facebook.com/GAB29MAB29/>

Maison de la Bio du Finistère
Ecopôle 29460 Daoulas – 02 98 25 80 33 – maisondelabio29@agrobio-bretagne.org

*Vous ne souhaitez plus recevoir cette lettre d'information ?
Contactez-nous pour vous désinscrire de la liste de diffusion*